

	PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 21 FEVRIER 2022	Nombre de Conseillers en exercice : 11 Nombre de Conseillers présents : 08 Nombre de Conseillers votants : 09 Suffrages exprimés : 09
---	---	--

Le LUNDI 21 FEVRIER 2022 à 20 heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL est dûment convoqué par Monsieur le Maire, le Jeudi 17 Février 2022, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel NICOLAS, Maire.

Étaient Présents : Messieurs CAMUS Patrice et FAUCHERON Pascal, Mesdames CHOLE Elisabeth et GRAINGEOT Lucette, Messieurs GOURVES Jean François, LEVEQUE Jean Paul et NOEL Hugues

Absent(s) Excusé(s): Monsieur FATET Laurent

Absent(s) Non Excusé(s): Messieurs COMESSE Cyrille et MARSAL Mathieu.

Conformément à l'article L 2121.15, Madame GRAINGEOT Lucette a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du Jour

- 2022-04 – DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL
- 2022-05 – DEMANDE DE SUBVENTION AMENDE DE POLICE
- 2022-06 – DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL
- 2022-07 – SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION DES CHASSEURS "DIANE DE THEY"
- 2022-08 – SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION "LE COURAGEUX COMBAT D'ANTOINE"
- 2022-09 - PROTECTION FONCTIONNELLE
- 2022-10 – COORDINATION SPS POUR L'AMENAGEMENT QUALITATIF DU VILLAGE.
- Questions diverses
- Informations du maire

2022-04 – DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le conseil municipal sollicite l'aide financière du Conseil Départemental pour travaux d'aménagement qualitatif du village pour un montant de 485 907,27 € HT

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL et avec la majorité absolue,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents concernant cette affaire.

2022-05 – DEMANDE DE SUBVENTION AMENDE DE POLICE

Le conseil municipal sollicite l'aide financière du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour travaux d'aménagement qualitatif du village pour un montant de 485 907,27 € HT

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL et avec la majorité absolue,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents concernant cette affaire.

2022-06 – DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL

Le conseil municipal sollicite l'aide financière du Conseil Régional pour travaux d'aménagement qualitatif du village pour un montant de 485 907,27 € HT

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL et avec la majorité absolue,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents concernant cette affaire.

2022-07 – SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION DES CHASSEURS "DIANE DE THEY"

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 300 € à l'association des chasseurs "Diane de They".

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL et avec la majorité atteinte,

EST FAVORABLE pour accorder une subvention de 300 € pour l'association "Diane de They".

2022-08 – SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION « LE COURAGEUX COMBAT D'ANTOINE

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 150€ à l'association « LE COURAGEUX COMBAT D'ANTOINE ».

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, et avec la majorité absolue,

EST FAVORABLE pour accorder une subvention de 150€ pour l'association « LE COURAGEUX COMBAT D'ANTOINE »

2022-09-PROTECTION FONCTIONNELLE

L'article L. 2123-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT), « la commune est tenue de protéger le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté ».

Dans ce cadre, Monsieur CAMUS Patrice demande la protection fonctionnelle dans l'affaire l'opposant à Monsieur SAINT DIZIER Damien.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL et avec la majorité absolue sans l'intéressé,

SE PRONONCE favorablement pour celle-ci.

2022-10-COORDINATION SPS POUR L'AMENAGEMENT QUALITATIF DU VILLAGE

Monsieur le Maire présente les devis pour la coordination SPS pour l'aménagement qualitatif du village.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL et avec l'unanimité,

RETIENT l'entreprise DEKRA industrial SAS pour effectuer cette coordination pour un montant de 2024 € HT.

SIGNATURES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX :

NICOLAS Michel	CAMUS Patrice
FAUCHERON Pascal	CHOLE ELISABETH
COMESSE CYRILLE	FATET Laurent
GOURVES Jean-François	GRAINGEOT LUCETTE
LEVEQUE JEAN PAUL	MARSAL MATHIEU
NOEL HUGUES	

PROCURATION
DONNEE